
Adresse de la société populaire des Montagnards de
Montbéliard annonçant des dons à la patrie, lors de la séance du
14 frimaire an II (4 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire des Montagnards de Montbéliard annonçant des dons à la patrie, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 603;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39964_t1_0603_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

frugal où il a siégé comme le président et s'est fort bien tiré d'affaire à table; cela a paru faire plaisir à tous les enchérisseurs.

« Le procureur syndic du district d'Arnay,

« DE BOUVAUD. »

Les administrateurs du district de Péronne offrent à la République l'or, l'argent et les ornements consacrés au culte; les prêtres, les catholiques et les protestants abjurent également la superstition; ils ne reconnaissent plus d'autre religion que celle de la raison.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Péronne (2).

Les administrateurs et le procureur syndic du district de Péronne, à la Convention nationale.

« Péronne, le 10 frimaire, l'an II de la République française une, indivisible et impérissable.

« Citoyens représentants,

« Nous avons célébré aujourd'hui la fête de la raison avec la pompe qui convient aux circonstances. La présence de vos collègues Dumont et Duquesnoy a orné cette fête. La déesse de la Raison leur a présenté, sur la cime de la Montagne, les couronnes civiques qu'ils n'ont reçues que pour vous. Des foyers ardents ont dévoré les chartes du despotisme et du fanatisme et tous leurs emblèmes.

« Citoyens représentants, les administrés de ce district s'empressent d'offrir à la République l'or et l'argent, les ornements consacrés à leur culte, les prêtres, les catholiques et les protestants abjurent également la superstition; ils ne reconnaissent plus d'autre religion que celle de la Raison. Déjà nous avons adressé à la Montagne de Paris une grande partie de l'or et de l'argent consacrée au fanatisme, le reste suivra bientôt pour passer au creuset, rentrer dans la circulation et concourir à la prospérité de la République une et indivisible; elle seule recevra nos vœux, elle seule est digne de l'hommage de la raison. »

(Suivent 6 signatures.)

La Société populaire des Montagnards de Montbéliard offre à la patrie des bas, des souliers, des chemises, des draps de lit, 233 liv. 17 s. en numéraire et 6,711 liv. 15 s. en assignats.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de la Société populaire des Montagnards de Montbéliard (1).

La Société populaire des Montagnards de Montbéliard, à la Convention nationale.

« Le 9 frimaire de l'an II de la République française une et indivisible.

« Représentants,

« La France a adopté les Montbéliards pour ses frères et les Montbéliards sauront se rendre dignes du nom glorieux de Français. Si les habitants de cette ci-devant principauté ne sont point encore à la hauteur des circonstances actuelles, c'est que la rouille de leurs préjugés n'est point entièrement détruite, c'est que les vertus qui forment les républicains ne s'acquièrent pas dans un jour. Ils ont, sous l'ancien régime, qu'ils ont rejeté avec dédain comme vous, le nouveau, qu'ils ont adopté avec enthousiasme, constamment manifesté la meilleure volonté. Ils viennent d'en donner de nouvelles preuves au sujet de l'invitation qu'a faite la Société de Saint-Denis aux autres Sociétés populaires d'équiper, à leurs frais, chacune un cavalier. Celle des montagnards de Montbéliard a accueilli cette proposition avec des transports de joie. Des dons patriotiques ont été portés sur son bureau avec tant d'ardeur, que dans quelques jours, outre des bas, des souliers, des chemises, des draps de lit, etc., la somme de 233 liv. 17 s. en numéraire et celle de 6,711 liv. 15 s. en assignats, suffisantes à l'équipement de deux cavaliers, ont été rassemblées. Mais les représentants du peuple Bernard et Foussedoire ayant déclaré que la Convention avait déjà pris des mesures pour l'augmentation de la cavalerie, la Société populaire, sur leur motion, a adopté de convertir ces sommes en bas, souliers, chemises, à la disposition du ministre de la guerre.

« Oui, représentants, nous avons donné de notre superflu, nous avons donné même de notre nécessaire, c'est peu de chose pour des républicains; il nous reste encore des biens pour le service de la patrie, le sacrifice de nos vies est encore à faire, et la dernière goutte de sang coulera de nos veines, s'il le faut, pour consolider cette sublime Constitution émanée du sein de la Montagne. L'homme vraiment libre ne fait jamais rien à demi, il veut ou la liberté ou la mort.

« BOUILLON, président; Léonard-Frédéric VERNET, secrétaire; Pierre FERRAND, secrétaire; Georges-Conrad FRICH, secrétaire; Pierre-Frédéric VALLOT, secrétaire.

« Argenterie	54 onces 1/8
« Ci-devant croix de laïcité ..	3 —
« Draps de lit	13
« Bas	58 paires
« Chemises	150
« Souliers	4 paires
« Gibernes	28
« Une pièce de toile	
« Guêtres de cuir	3 paires
« Culottes de peau pour cavalier	2 —
« Gants pour cavaliers	2 —

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 314.

(2) Archives nationales, carton C 284, dossier 822.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 314.

(1) Archives nationales, carton C 285, dossier 832.